

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 avril 2020 à la salle communautaire, située au sous-sol de l'édifice municipal au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Absence motivée : M. Michel Dubé, conseiller # 1

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beauhieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

72-20

2. SÉANCE DU CONSEIL DU 6 AVRIL À HUIS CLOS EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

73-20

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 32.1 Renouvellement adhésion URLS
- 32.2 RJD
- 32.3 Cogeco

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Séance du conseil du 6 avril à huis clos en temps de COVID-19
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Soutien au dépôt effectué par Telus dans le cadre d'appel à projets du fonds pour la large bande pour la municipalité de Lac-des-Aigles – Infrastructures mobiles
- 8. Soutien au dépôt effectué par Telus dans le cadre d'appel à projets du fonds pour la large bande pour la municipalité de Lac-des-Aigles - Infrastructures IHV
- 9. PAERRL 2019 – Réseau routier local

5586

Maire

DG

10. Adoption du règlement # 165-20 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs
11. Avis de motion, dépôt et présentation du Projet de Règlement # 166-20 modifiant le Règlement # 120-14 sur les affaires générales de la municipalité – Chiens enregistrement, médailles
12. Règlement sur les chiens – Fonctionnaires désignés – Tarification, ...
13. Préposé aux travaux publics – Engagement et formation
14. Dépôt du formulaire de déclaration des prélèvements d'eau 2019
15. Offres de service Nordiqueau – Réseaux d'aqueduc et d'égouts
16. Échangeur d'air (73, rue Principale)
17. Nouvel horaire du bureau municipal
18. Taux de remboursement des frais de déplacement
19. Asphaltage rue Sirois
20. Demande d'ajout route d'Esprit-Saint au MTQ pour subvention voirie locale – Entente de délégation de compétence
21. Accès téléphonique au Pavillon
22. Demande d'agrandissement du périmètre urbain
23. Coordonnateur (trice) des Loisirs et Culture – Engagement
24. Emplois été – Camp de jours
25. Projet de Jeux d'eau
26. Nouveau pompier
27. Colloque annuel en sécurité incendie le 2 mai
28. Offre de la FQM pour Politique et échelle salariale
29. Comptes de taxes – Taux d'intérêt
30. Avis de motion, dépôt et présentation du Projet de règlement # 167-20 modifiant le règlement # 163-19 de l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2020 à 2022 et pour adopter le budget de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.
31. Demande d'autorisation à la CPTAQ
32. Affaires nouvelles
Période de questions
33. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

74-20 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MARS 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

75-20 5. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

| Salaires employés | Total | <u>21 739.97 \$</u> |
|--------------------------------------|---|---------------------|
| Chèque # 14199 à # 14235 | Chèques de la liste des comptes du 2 mars 2020 | |
| Chèque # 14236 ADMQ | Réso : 56-20 Inscription Nadia au congrès 17-18-19 juin | 638.11 |
| Chèque # 14237 Assoc. Forestière | Réso : 62-20 Adhésion 2020 | 75.00 |
| Chèque # 14238 Gérard Dutil | Réso : 317-19 Ménage et produits (Cours de Karaté) | 145.00 |
| Chèque # 14239 Cuisine collectives | Réso : 64-20 Activité 19 mars | 50.00 |
| Chèque # 14240 École Vallée-des-Lacs | Réso : 65-20 Glissade 14 mars Biencourt | 100.00 |
| Chèque # 14241 Hydro-Québec | Électricité (4) | 1 767.49 |
| Chèque # 14242 Shaw Direct | Câble chalet | 73.57 |
| Chèque # 14243 Municipalité LDA | Petite caisse (Timbres, rideaux, tapis de douche...) | 99.05 |
| Chèque # 14244 Lionel Jourdan | Réso : 123-19 Paiement du 6 et 13 mars 2020 | 448.00 |
| Chèque # 14245 Dery télécom | Téléphone (6) | 410.43 |
| Chèque # 14246 Hydro-Québec | Électricité (9) (Voir tableau pour crédit) | 7 505.13 |
| Chèque # 14247 Mélissa Labrie | Paye du 19 mars (dépôt direct annulé, compte fermé) | 59.57 |
| Chèque # 14248 Dery télécom | Réso : 59-20 (installation + internet garage) | 210.95 |
| Chèque # 14249 Revenu Québec | Remises mars 2020 (eur) | 2 660.50 |



 Maire DG

| | | |
|------------------------------------|--|---------------------------|
| Chèque # 14250 Revenu Canada | Remises mars 2020 (eur) | 337.41 |
| Chèque # 14251 Chantal Corbin | Conciergerie mars (73 et 75 Principale + déneig. toitures) | 1 018.37 |
| Chèque # 14252 Pauline Beaulieu | Réso : 349-19 Entretien des chalets mars | 106.98 |
| Chèque # 14253 Lionel Jourdan | Réso : 123-19 Paiement du 20 et 27 mars 2020 | 448.00 |
| Chèque # 14254 JS Levesque | Réso : 336-19 Génératrice | 20 867.96 |
| Chèque # 14255 Remorques de l'Isle | Réso : 44-20 Remorque pour génératrice | 4 072.29 |
| Chèque # 14256 Lionel Jourdan | Réso : 123-19 Paiement du 03-04-2020 | 224.00 |
| RA Fondation CSN | Cotisation des employés 23-02-2020 au 21-03-2020 | 989.27 |
| RA Fondation CSN | Cotisation de l'employeur 23-02-2020 au 21-03-2020 | 98.93 |
| | Total | <u>42 406.01\$</u> |

COMPTES À PAYER

| | | |
|--|---|---------------------------|
| 1. Alcide Ouellet et Fils | Filtres, éléments, ... | 314.64 |
| 2. ADMQ | Formation SÉAO | 117.27 |
| 3. CNESSST | Cotisation CNESSST 2019 | 180.36 |
| 4. Dépanneur Chez Carolie | Réso : 37-20 Glissement, Certificat bébé, désinfectant... | 358.82 |
| 5. École Nationale des pompiers | Examen et Cotisation gestionnaire 2020-2021 | 1 376.63 |
| 6. Éditions juridiques FD | Renouvellement service Mise à jour élection | 88.20 |
| 7. Électronique Mercier | Corde pour pompier | 288.71 |
| 8. Excavation Jean-Guy Roy | Réso : 297-19 Gravier sur terrain | 1 149.75 |
| 9. Entreprises Boucher et Santerre | Essence | 488.88 |
| 10. Fond d'information sur le territoire | Mutations février (3) | 12.00 |
| 11. Harold Thibault | Réso : 297-19, 298-19, 372-17 (Contrats 3 terrains) | 3 200.00 |
| 12. Info-dimanche | Publicité offre d'emploi voirie | 358.96 |
| 13. Kopilab | Contrat Toshiba | 191.13 |
| 14. Lavoie Francis | Déplacements rencontres, pratiques, sortie... | 53.32 |
| 15. Les Cultures B.M | Déneigement village 15 mars | 344.93 |
| 16. Livraison M.L. | Messagerie | 10.01 |
| 17. Malette | Analyse et Audit TECQ 2014-2018 | 2 173.03 |
| 18. Matériaux du Lac | Peinture et accessoires | 258.77 |
| 19. Mécanique J.L. | Essence | 82.11 |
| 20. Micro-Data | Réso : 59-20 Routeur internet caserne | 125.27 |
| 21. MRC Témiscouata | Partage internet 01/07/2019 au 30/06/2020 | 246.38 |
| 22. Municipalité de Biencourt | Intervention du 14 février (St-Guy) | 189.64 |
| 23. Municipalité de Squatec | Intervention du 4 janvier (LDA) et 14 février (St-Guy) | 1 047.84 |
| 24. Nettoyeur Christine | Service mars | 48.29 |
| 25. OMH | Réso : 79-19 Contribution 10 % Habitations Économiques | 585.40 |
| 26. Pétroles JMB | Diesel (1 777.2 L à .9580 \$/L 28-02-2020) | |
| | Diesel (1 333.7 L à .9300 \$/L 09-03-2020) | |
| | Diesel (805.3 L à .8040 \$/L 19-03-2020) | |
| | Diesel (2 004.2 L à .8380 \$/ 30-03-2020) | 6 059.04 |
| 27. Poste Canada | Envoi collectif (2) | 71.98 |
| 28. Purolator | Messagerie | 30.29 |
| 29. RJDT | Ordures et recyclages 2/10 | 4 895.10 |
| 30. Servitech | Réso : 295-19 Équilibrage rôle 2021-2022-2023 (1/2) | 7 968.51 |
| 31. Stanley Sécurité | Contrat pour surveillance de feu et vol | 395.14 |
| 32. Würth | Lame de couteau, attaches, gants... | 335.17 |
| | TOTAL COMPTES À PAYER | <u>33 045.57\$</u> |

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

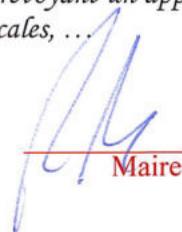


Francine Beaulieu, directrice générale

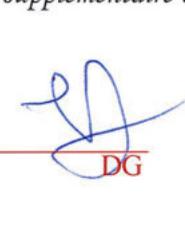
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu comme crédit total d'Hydro-Québec pour l'ensemble des 13 factures un montant de 2569.33\$ (taxes incluses).
2. Reçu de la Coopérative forestière Haut Plan Vert un chèque de 1 261.28 \$ pour la vente de bois de la carrière (Il reste d'autre bois à sortir cet été).
3. Courriel de la RJDT cette année il n'y aura qu'une seule collecte d'encombrants, sur inscriptions seulement. Le formulaire sera en ligne du 1^{er} avril au 1^{er} mai. La collecte aura lieu en mai. La RJDT enverra un document explicatif dans toutes les boîtes postales dans la semaine du 20 avril.
4. Lettre de Monsieur Nelson Rioux remerciant l'équipe du conseil municipal pour l'aide précieuse que vous nous avez apporté lors des funérailles de Monsieur André Plourde, le 22 février au Pavillon du lac
5. Courriel de l'ADMQ sur le Budget 2020-2021 du gouvernement du Québec, nous informant que le gouvernement bonifie son soutien aux municipalités en prévoyant un appui supplémentaire de 180 millions sur 5 ans pour l'entretien courant des routes locales, ...



Maire



DG

6. Courriel du député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, M. Maxime Blanchette-Joncas, concernant une demande pour le programme TECQ 2019-2023 afin que les bâtiments municipaux soient admissibles (modèle de résolution).
7. Reçu courriel de la Table régionale des élu(e)s demandant au ministère de la Sécurité publique de suspendre le versement prévu le 30 juin pour le service de police.
8. Reçu lettre du MTQ nous informant que le ministère n'a pas prévu de faire des travaux aux infrastructures d'égout pluvial dans le secteur de la rue Beaulieu. Et nous invite à ne pas les attendre pour réaliser nos travaux de trottoirs.
9. Reçu dépôt direct de 4 973 \$ le 31 mars comme Dotation spéciale (au budget GL 01-37251 avons mis 4 981 \$).

76-20

7. SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR TELUS DANS LE CADRE D'APPEL À PROJETS DU FONDS POUR LA LARGE BANDE POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES – INFRASTRUCTURES MOBILES

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Aigles n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

ATTENDU que le Fonds du CRIC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRIC 2016-496);

ATTENDU que le Fonds du CRIC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Lac-des-Aigles ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la municipalité de Lac-des-Aigles pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.

Que copie de cette résolution soit transmise au CRIC et aux différents paliers gouvernementaux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

77-20

8. SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR TELUS DANS LE CADRE D'APPEL À PROJETS DU FONDS POUR LA LARGE BANDE POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES - INFRASTRUCTURES IHV

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Aigles n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies;

ATTENDU que le Fonds du CRIC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IFTV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRIC 2016-496);

ATTENDU que le Fonds du CRIC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Lac-des-Aigles ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser ses infrastructures sur son territoire en répondant adéquatement aux critères de vitesses de téléchargement et de téléversement IFTV prévus à l'objectif de service universel par l'offre d'un service de fibre optique jusqu'à l'adresse civique/ou ;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la municipalité de Lac-des-Aigles pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures IFTV dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.

Que copie de cette résolution soit transmise au CRIC et aux différents paliers gouvernementaux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

78-20

9. PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 234 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 165-20 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 165-20

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 165-20 ayant pour objet « La gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs », que des changements ont été apportés entre le projet déposé le 2 mars et son adoption ce soir, entre autres, à la Section VII au point 29. Comité de sélection la phrase « Il lui délègue aussi le pouvoir de rémunérer les membres du Comité de sélection » et au Chapitre II – « Pouvoir de dépenser », des montants ont été inscrits au Point 32. Pouvoir de dépenser

79-20

165-20

Le règlement a été envoyé à chaque membre du conseil lors de la convocation le 31 mars 2020.

Une copie papier leur est remise ce soir.

Tous les membres du conseil affirment avoir lu le règlement donc dispense de sa lecture.

*ATTENDU QU'*une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Lac-des-Aigles, le 15 décembre 2010 conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « CM »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 CM a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU le Règlement # 112-12 déléguant à certains fonctionnaires et employés de la Municipalité le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite regrouper dans un même règlement l'ensemble des dispositions relatives à la gestion contractuelle et à la délégation de certains pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite par ailleurs, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 CM, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 CM;

*ATTENDU QU'*en conséquence, l'article 936 CM (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

*ATTENDU QU'*un avis de motion, la présentation et le dépôt d'un projet de règlement #165-20 ont été faits par le conseiller M. Michel Dubé à la séance du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 CM, et la délégation de certains pouvoirs (notamment le pouvoir de dépenser) à certains fonctionnaires et employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le présent règlement # 165-20 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs (le règlement intégral annexé à la résolution).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION 11.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 166-20 – AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 120-14

M. Frédéric Dubé, conseiller présente l'avis de motion, le dépôt et le projet de règlement # 166-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, modifiant le règlement général 120-14 sur les affaires municipales – chiens,

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 166-20 a pour but l'adoption d'un règlement modifiant le règlement général 120-14 sur les affaires municipales – chiens,

12. RÈGLEMENT SUR LES CHIENS – FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS – TARIFICATION,

80-20 12.1 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS - ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS.

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Lac-des-Aigles peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est décrit au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles peut nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes aux postes de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens :

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur

M. Berthier Beaulieu, contremaître

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

81-20 12.2 TARIFICATION

Pour l'enregistrement et la médaille facturé, certaines municipalités et la MRC factureront 10\$ / année. Un règlement devra être adopté à une séance ultérieure.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles charge aux propriétaires de chien 10 \$ par chien par année pour l'enregistrement incluant la médaille lors de l'enregistrement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

82-20 12.3 MÉDAILLES - ACHAT

Le Groupe CCL vend des licences (médailles), au coût de 1.30 \$/chaque, gravée.

Pour 200 médailles de couleur rouge, forme d'os de chien inscrit Lac-des-Aigles, le # de téléphone de la municipalité et le # de la médaille = 260 \$ + taxes. Livraison entre 10 et 14 jours.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 200 médailles auprès du Groupe CCL.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

83-20 13. PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – ENGAGEMENT ET FORMATION

Suite à la publication de l'appel d'offres « Préposé aux travaux publics » dans le Journal Info-Dimanche Édition du mercredi, le 11 mars, la municipalité a reçu 4 candidatures.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la candidature de M. David Lévesque au poste de Préposé aux travaux publics, il débutera le travail en mai.

Que la municipalité l'inscrive à la formation en Espaces clos de 2 jours au coût de 170 \$ qui se donnera soit à Squatec ou à Dégelis, selon le nombre d'inscriptions (minimum 10) et qu'elle lui rembourse ses frais de repas et de déplacement sur présentation d'une feuille de réclamation complétée et de pièces justificatives.

Qu'elle fasse les démarches aussi pour obtenir la carte d'apprenti réseau d'égout et ultérieurement l'inscrive aux formations nécessaires pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 84-20 14. DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2019
La déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2019 de Lac-des-Aigles a été faite le 23 mars 2020.
Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2019.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 85-20 15. OFFRES DE SERVICE DE NORDIQUEAU – RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
Des demandes (3) de tarifs ont été faites auprès de Nordiqueau - Écol'eau pour assurer le suivi de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts, prise d'échantillonnages, rapports, ... soit temporairement, à l'année et en remplacement.
Une rencontre avec M. Pier-André Bouchard, représentant de la compagnie a eu lieu mercredi, le 25 mars à 10 h 00 à nos bureaux. Une tournée des réseaux a été faite avec notre employé municipal M. Berthier Beaulieu.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne seulement l'offre d'Écol'eau pour le remplacement de vacances à 980 \$ + taxes pour 3 interventions par semaine pour nos réseaux d'aqueduc et d'égouts.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
16. ÉCHANGEUR D'AIR (73, RUE PRINCIPALE)
Réfrigération Air C devait venir peut-être mi-avril pour nous suggérer un système d'échangeur d'air pour le 73, Principale mais étant donné le confinement dû au COVID-19, la visite est repoussée à plus tard et ce sujet sera traité à une séance ultérieure.
- 86-20 17. NOUVEL HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL
Suggestion de nouvel horaire de travail des employés du bureau à l'année :
Du lundi au mercredi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h, Jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h et le Vendredi de 8 h à 12 h ou adapter l'horaire pour réaliser le 35 heures de travail par semaine.
Heures d'ouverture du bureau au public : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h. Vendredi PM Fermé.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte ce nouvel horaire à compter de lundi prochain le 13 avril.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 87-20 18. TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
Le taux de remboursement des frais de déplacement avait été fixé en 2011 à 0,43 \$ / km.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles augmente à 0,45 \$/ kilomètre le taux de remboursement des frais de déplacement pour les 110 premiers kilomètres par aller et/ou retour.
Pour les kilomètres supérieurs aux 110 premiers kilomètres à 75 % de 0,45 \$/kilomètre. Soit à 0.33 \$ / kilomètre.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 88-20 19. ASPHALTAGE RUE SIROIS
CIMA+ a préparé un devis selon nos spécifications pour l'asphaltage de la rue Sirois sur une distance d'environ 350 mètres, pose d'un dalot tout le long et d'une amorce vis-à-vis des Loisirs au 3, rue Sirois.
La directrice générale a préparé un document « Instructions aux soumissionnaires ».
Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles aille par soumission publique sur SEAO pour l'asphaltage de la rue Sirois, pose d'un dalot tout le long et d'une amorce vis-à-vis des Loisirs avec les documents d'appel d'offres soit les Instructions aux soumissionnaires, le Devis technique détaillé de CIMA+, l'Annexe 2 du Règlement sur la Gestion contractuelle, ...

Que les soumissionnaires aient jusqu'à Mercredi, le 13 mai 2020 à 15 h pour soumissionner. Que l'ouverture des soumissions ait lieu publiquement immédiatement après 15 h ce mercredi 13 mai.

La municipalité prendra une décision à une réunion ultérieure.

Que la directrice générale ou son adjointe (en son absence) soit nommée la responsable de l'appel d'offres et mandatée à répondre à toute question concernant cet appel d'offres et soit autorisée à signer tout document relatif à cet appel d'offres.

Que M. Berthier Beaulieu, contremaître soit nommé le « Surveillant de chantier » et soit en charge des visites des lieux avec les soumissionnaires.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

89-20 20. DEMANDE D'AJOUT ROUTE D'ESPRIT-SAINT AU MTQ POUR SUBVENTION VOIRIE LOCALE – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de délégation de compétence de routes intervenue entre la Municipalité d'Esprit-Saint et la Municipalité de Lac-des-Aigles en janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer le MTQ des nouvelles routes sous la responsabilité de la Municipalité de Lac-des-Aigles afin que celles-ci soient ajoutées dans la liste des routes pour tout programme d'aide à la voirie locale ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice-générale Mme Francine Beaulieu à faire cette demande au Ministère des Transports et lui envoie une copie de l'entente en question.

Que le préambule fasse partie de cette résolution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. ACCÈS TÉLÉPHONIQUE AU PAVILLON

À la réunion du 2 mars ce sujet a été soulevé et des informations ont été prises auprès de Dérytélécom. 26,95 \$ / mois (+ 911 à 0.61\$) pour un total de 27.56 \$ + taxes avec contrat de 3 ans
Ou à 41.95 \$ + 911 à 0,60 \$ = 42.56 \$ /mois sans contrat, pour une ligne téléphonique au Pavillon.
Sujet reporté.

90-20 22. DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Considérant que l'implantation future d'une « Résidence pour personnes âgées » RPA pour personnes semi-autonomes se fera à côté de la Résidence Maurice Bossé déjà existante (67, Principale);

Considérant que le projet d'implantation est conditionnel à ce que les deux résidences soient juxtaposées ;

Considérant que le projet de la nouvelle « Résidence pour personnes âgées » RPA empiètera de quelques mètres en dehors du périmètre d'urbanisation, soit légèrement en zone de villégiature (voir plan d'implantation);

Considérant que selon notre règlement de zonage, l'usage résidentiel – habitations en commun est non permis en zone de villégiature ;

Considérant que les services d'aqueduc et d'égout sont déjà implantés pour desservir cette résidence ;

Considérant que cette nouvelle « Résidence pour personnes âgées » RPA permettra à Lac-des-Aigles d'augmenter sa densification urbaine, par l'ajout de ces 17 logements ;

Considérant que l'agrandissement du périmètre urbain se fera en continuité avec celui existant ;

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation infime du périmètre d'urbanisation, soit de moins de 0.1 hectare;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la modification de son Schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Lac-des-Aigles afin de rendre possible l'implantation de la nouvelle résidence.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. COORDONNATEUR (TRICE) DES LOISIRS ET CULTURE – ENGAGEMENT

Information à l'effet que Mme Guylaine Sirois a été retenue pour le poste de Coordonnatrice de Loisirs et Culture partagé entre Lac-des-Aigles, Biencourt et Squatec. Elle devrait débiter à la mi-mai ou ultérieurement étant donné les directives du gouvernement concernant la COVID-19.

91-20 24. EMPLOIS ÉTÉ – CAMP DE JOURS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un appel de candidatures pour les deux (2) postes d'animateur (trice) pour le Camp de jour cet été.

Que les personnes intéressées aient jusqu'au 1^{er} mai pour faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité.

Que ces 2 offres d'emploi soient conditionnelles aux recommandations gouvernementales à venir (COVID-19).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. PROJET DE JEUX D'EAU

Étant donné les directives du gouvernement concernant la COVID-19 ce projet est reporté ultérieurement.

92-20 26. NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage, suite à la recommandation du directeur incendie, M. François Lavoie, Madame Valérie Mailloux comme pompier au sein de sa Brigade incendie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27. COLLOQUE ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE LE 2 MAI

Francis Lavoie, directeur du service incendie demande de l'inscrire ainsi que les pompiers suivants Mélissa Labrie, Josée Sirois, André-Bruno Rodrigue et Jonathan Leblanc-Breault à 90 \$/ membre de l'APEQ,

Le colloque du 2 mai est remis à une date ultérieure.

93-20 28. OFFRE DE LA FQM POUR POLITIQUE ET ÉCHELLE SALARIALE

Suite à la demande de la directrice générale, la FQM nous a fait une offre de service pour l'analyse, l'élaboration et la révision de la structure salariale de notre municipalité.

Analyse des outils et politiques municipales, gestion, les conditions et avantages, ...

Proposition d'une structure salariale et d'une politique de rémunération.

Un travail de 8 heures à 140 \$/heure.

Leur réponse « Effectivement, nous vous fournissons une politique de rémunération incluant la grille salariale (avec échelons) ainsi que des directives quant à l'intégration de nouveaux employés au besoin. »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Aigles est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, plus précisément au niveau de la rémunération;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2020 sont de 110 \$ à 175 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

94-20 29. COMPTES DE TAXES

Étant donné les directives du gouvernement concernant la COVID-19, les municipalités peuvent suspendre l'application des taux d'intérêt sur les comptes de taxes municipales 2020, et ce, jusqu'à une date au choix de la municipalité OU Repousser la date du compte de taxes (Plus compliqué) Ou donner un « Délai de Grâce ».

Notre 2^e versement est le 25 mai et le 3^e, le 24 août.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne un délai de grâce pour les 2 derniers versements à venir, de 30 jours (1 mois) après la date du 25 mai pour le paiement du 2^e versement de taxes et un autre de 30 jours après la date du 24 août pour le 3^e versement, comme délai de Grâce pour aider les citoyens en cette période de pandémie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Aucun avis 30. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 167-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 163-19 DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020 À 2022 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR LE MÊME EXERCICE FINANCIER.

Le besoin de modifier le règlement # 163-19 n'est pas nécessaire étant donné le Délai de Grâce.

95-20 31. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Considérant l'Extrait de la décision # 375828 de la CPTAQ suivant: « Les secteurs particuliers à demande recevable (cartographie annexe) [31]. Les discussions ont également permis d'identifier dans les municipalités de Dégelis, Lac-des-Aigles, Pohénégamook et Saint-Michel-du-Squatec des secteurs où une demande d'autorisation pour l'implantation de résidences est recevable. Celle-ci doit être déposée par la MRC. Il est entendu qu'une telle demande sera évaluée par la Commission selon les critères applicables de la Loi » ;

Considérant que le développement résidentiel autour du Lac-des-Aigles est en croissance depuis plusieurs années ;

Considérant qu'il ne reste presque plus de secteurs disponibles pour l'implantation de nouvelles résidences autour du lac ;

Considérant que l'implantation de nouvelles résidences dans le secteur identifié dans l'extrait de la décision # 375828 sera bénéfique pour le développement de la municipalité ;

Considérant que l'implantation de nouvelles résidences ne nuira pas aux activités agricoles déjà existantes et que la demande d'autorisation est justifiable en répondant aux critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

Considérant que cette demande d'autorisation doit être déposée par la MRC.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la demande d'autorisation pour l'implantation de résidences pour le secteur identifié dans la décision # 375828 de la CPTAQ. (Voir cartes).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32. AFFAIRES NOUVELLES

96-20

32.1 RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'URLS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à l'URLS au coût de 100\$ pour l'année 2020.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

97-20

32.2 RIDT

Autorisation pour la RIDT de procéder au règlement d'emprunt R-012 relatif à la construction de la cellule d'enfouissement n°2 et la fermeture d'une partie de la cellule n°1 du lieu d'enfouissement de la RIDT situé à Dégelis

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) à procéder au règlement d'emprunt intitulé « Emprunt pour la construction de la cellule d'enfouissement n°2 et la fermeture d'une partie de la cellule n°1 » pour un montant de 1 919 000 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

98-20

32.3 COGECO

CONSIDÉRANT la communication de Cogeco Connexion reçue dans le cadre des activités de consultation avec les établissements-clé et organismes qui contribuent au développement communautaire ;

CONSIDÉRANT les intentions de Cogeco Connexion inc. à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que Cogeco Connexion porte au développement de notre collectivité. ;

CONSIDÉRANT que notre municipalité bénéficierait grandement de l'accès aux services internet à large bande, lequel est actuellement déficient dans notre région.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considérons fortement utiliser les services internet haute vitesse, lorsque disponibles, pour notre bénéfice et celui de tous nos concitoyens.

Que notre municipalité encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer les projets proposés par Cogeco Connexion, afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent. Réunion à huis clos.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 75-20 et 96-20.



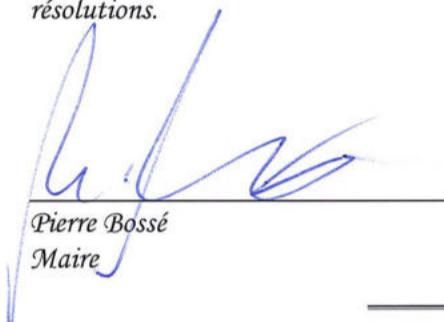
Francine Beaulieu
Directrice générale

99-20 33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

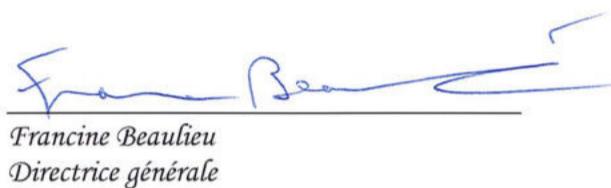
À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire



DG